

Contribution préliminaire de la Commission des Affaires de l'Union européenne du Bundestag allemand (Avril 2001)

Résolution de la Commission des Affaires de l'Union européenne du Bundestag allemand pour la XXIVe COSAC, le 21 et 22 mai à Stockholm

Pour une participation plus active des parlements nationaux à la préparation de la Conférence intergouvernementale de 2004

La légitimation et la transparence démocratiques de l'Union européenne doivent être améliorées plus encore et durablement garanties. L'élaboration du Traité de Nice a clairement démontré que la Conférence intergouvernementale, méthode pratiquée jusqu'ici pour réformer les traités européens, avait atteint ses limites. C'est la raison pour laquelle le Parlement européen et les parlements nationaux - tant des Etats membres que des pays candidats à l'adhésion - doivent s'impliquer davantage dans le processus de préparation en cours visant l'élaboration d'une constitution dans le cadre du processus adopté à Nice sur l'avenir de l'Union européenne. Dorénavant, il faudra que les parlements puissent fournir une contribution substantielle au développement des traités européens. Il serait souhaitable que les enseignements positifs recueillis par l'Union européenne à l'occasion de l'élaboration de la Charte européenne des Droits fondamentaux par la « convention » soient pris en considération lors de l'ébauche des futurs nouveaux traités de l'Union européenne. Il faudrait donc que la Conférence intergouvernementale prévue pour 2004 soit précédée de la convocation d'une conférence inspirée de la « convention » et qui élaborerait des projets de réforme de l'UE. Un « Comité des Sages » ne satisfait pas à la revendication de davantage de démocratie et de transparence dans la formation de l'opinion et les processus de décision dans l'Union européenne.

La participation de l'ensemble des forces principales de la société civile à un vaste débat sur l'avenir de l'Union européenne doit être garantie. Les acteurs de la société civile devraient se voir offrir la possibilité d'accompagner activement et continûment le processus d'élaboration d'une constitution. La plus grande publicité et transparence possibles du développement de l'Union européenne serait assurée de cette manière également.